

MESSAGE DU PRESIDENT DE LAUSANNE REGION

ASSEMBLE GENERALE DU 14 AVRIL 2005

Mesdames et Messieurs,

J'ai le très grand plaisir d'ouvrir notre assemblée de printemps de Lausanne Région aux Cullayes, membre du secteur Est de notre association.

En préambule, j'adresse un très cordial salut à toutes les personnalités issues des mondes politique, économique, associatif et aux médias vaudois qui nous font l'honneur d'assister à nos débats. Je salue la présence de Madame le Préfet du district de Lavaux, Florence Siegrist. La Municipalité de Romanel, ainsi que plusieurs membres du Conseil d'Etat et ses Lieutenants m'ont prié d'excuser leur absence à notre séance, c'est dès lors chose faite. Je vous fais grâce de la lecture de la liste des autres personnes excusées, que nous remercions pour leurs propos oraux ou écrits encourageants.

Avant d'entrer dans le vif des sujets, j'ai le plaisir de passer la parole à M. Bernard Burri, Syndic des Cullatis, mais aussi connus loin à la ronde sous le sobriquet de « Lè Rondze-Bourri ». Je ne vous ferai pas l'affront de laisser croire que vous ne savez pas que ce sobriquet veut dire « les rongeurs de collier ». Mais je laisserai le soin de nous expliquer l'origine de ce nom au « Burri des Ronze-Bourri », s'il le souhaite.

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

L'année 2004 de notre association aura été marquée plus particulièrement par les travaux de nos Commissions « activités sportives » et « toxicomanie », par le groupe en charge du projet d'agglomération Lausanne – Morges et par la deuxième édition du Prix Lausanne Région Entreprendre. Notre rapport d'activité qui vous a été remis début de cette année étant suffisamment exhaustif, je ne reviendrai pas dans ce message sur le détail de nos travaux. Par contre, il vous intéressera certainement de savoir ce qui s'est passé ces cent derniers jours.

Activités sportives

La réflexion engagée pour la construction d'une piscine olympique couverte a abouti à un premier constat et à une proposition :

- Les cinq terrains potentiels recensés, particulièrement dans le sud-ouest de notre région, ne permettent pas, en l'état du moins, l'implantation à court terme d'une infrastructure lourde, alliant sport et activités commerciales. Les raisons sont multiples, mais la principale a trait à l'augmentation de trafic qu'engendrerait une telle construction, dans une zone où beaucoup de choses manquent certainement, mais pas les voitures !
- S'il est théoriquement possible de construire uniquement la piscine, pratiquement nous nous heurtons au problème du financement des 35 à 40 millions. A ce stade, je pense qu'il est inutile de vous parler argent, notre récente lettre d'information sur l'état des finances communales de nos membres s'en étant largement fait l'écho. Quant au Canton, même si le corps électoral privilégiait « les voyelles aux consonnes » sur les bulletins de vote de ce week-end (citation de M. le Conseiller d'Etat Mermoud), ce

n'est pas demain la veille que nous pourrions compter sur une substantielle participation cantonale.

- Restait la proposition lausannoise de couvrir avec une bulle amovible le bassin de 50 m. de Bellerive. Cette idée a fait son bout de chemin et, après visite d'installations similaires par une petite délégation à Schaffouse et à Lugano, nous constatons qu'elle est pleine de bon sens. Non seulement cette bulle permettrait de répondre à court terme au manque cruel de plans d'eau hors période estivale, mais son coût, tant en matière d'investissement que de couverture de déficit de fonctionnement, s'inscrit dans des chiffres raisonnables, donc plus à notre portée. Quant à une nouvelle piscine en dur, le projet pourrait dès lors valablement s'inscrire dans une planification à long terme.

Parallèlement aux travaux de la Commission des activités sportives, notre Commission de financement régional a été réactivée, et il lui appartient de nous faire des propositions sur le mode de financement des déficits d'exploitation du projet « Bellerive », ainsi que du Centre de glace de Malley, dont la convention avec Lausanne, Prilly et Renens a été dénoncée pour la fin de cette année.

Commission Toxicomanie

Certaines de nos Municipalités ont été saisies d'une motion concernant un futur local d'injection de substances prohibées. Lausanne Région ayant une Commission spécialisée en la matière, j'ai été contacté par l'une ou l'autre de nos communes pour savoir si une réponse régionale à la motion est du domaine du possible. Dès lors, j'ai suggéré à la Commission de se saisir de ce dossier lors de sa prochaine séance, tout en faisant la part des choses. En effet, votre Bureau de coordination avait abordé ce sujet en 2003, mais il s'était rapidement rendu compte que la question essentielle, quand bien même elle est déterminante, n'est pas de savoir si l'on est pour ou contre ce type de local, mais bien comment assurer son financement.

Du projet des motionnaires découle une charge estimée à fr. 20.-- par année et par habitant, pour le périmètre de Lausanne Région. Quand bien même nous n'avons pas un esprit de clocher régional, notre association n'a ni les moyens ni les compétences pour suppléer à un problème de santé public dépassant largement nos frontières. Les personnes fragilisées par leurs dépendances proviennent d'un large horizon. Elles méritent donc un soutien solidaire cantonal, voire fédéral, fondé sur une base légale existante ou à créer.

Merci donc à nos commissaires de fournir au Bureau de coordination un projet de réponse régional à la motion, qui tienne compte du cœur et de la raison.

Edition 2005 du Prix Lausanne Région Entreprendre

Cette action organisée pour la 3^{ème} fois par notre Office de promotion économique, a obtenu ses lettres de noblesse, lors de la cérémonie de remise des prix jeudi dernier. Sous sa nouvelle dénomination de PERL, ce prix en faveur des créateurs a rencontré un succès au-delà de nos espoirs, tant en terme de qualité des candidatures que de fréquentation du public.

Un grand merci à Mmes Rochat et Cuenoud de notre Office, ainsi qu'à M. Brélaz, président du Jury et à ses membres. Merci aussi aux médias qui ont assuré une excellente couverture de notre manifestation.

Agglomération

Nous ne savons pas encore si la Berne fédérale nous octroiera des palmes pour notre PALM, acronyme de « Projet Agglomération Lausanne Morges », mais elle a accusé réception de notre envoi « canton/régions » dans les délais impératifs, soit le 28 février dernier.

En préambule, chapeau bas à tous les intervenants politiques et techniques de nos communes membres et de notre staff de l'association. Merci aussi aux acteurs cantonaux, qui ont fait plus que tendre une oreille complaisante à nos propositions et parfois revendications. Tous les éléments contradictoires relevés l'été dernier dans l'analyse de l'avant-projet du PALM ont trouvé une solution consensuelle et leur place dans le projet final envoyé aux instances fédérales.

Un des représentants de la Confédération au sein du Comité de pilotage a relevé, fin mars, le réalisme du dossier vaudois qui, contrairement à certains, n'est pas tombé dans le piège de l'utopisme. Mais ces propos rassurants ne doivent pas nous faire oublier que le crédit auprès des instances fédérales des romands en général et des vaudois en particulier n'a pas le niveau de Zürich ou de Berne, par exemple. Conscients de cette faiblesse, nous travaillons sur une stratégie de communication, d'une part à l'égard des communes concernées, d'autre part vis-à-vis des autorités fédérales.

S'agissant des communes, votre prochaine séance de secteur traitera surtout du PALM et des conséquences qui en découlent pour vous. A cette occasion, nous nous permettons d'insister pour que votre délégué, masculin ou féminin, soit accompagné du municipal en charge de l'urbanisme, ainsi que de votre technicien communal ou de votre bureau spécialisé. Afin de vous permettre de vous préparer à cette séance, nous vous adresserons d'ici la fin de ce mois un dossier aussi épais qu'exhaustif. Il comprendra le rapport de synthèse et ses annexes, ainsi que les dernières notes de séance.

Quant au Conseil fédéral, il a mis hier en consultation un projet de financement du trafic d'agglomération reposant sur un double mécanisme :

- Dans un premier temps (2007-2011), un fonds d'urgence alimenté à hauteur de 2.2 milliards, permettrait de financer les travaux les plus urgents dans le domaine des transports publics et pour l'achèvement des routes nationales ;
- Dès 2012, le relais serait pris par un financement durable résultant de la modification des règles de financement des routes. Pour une durée de 20 ans, ce fonds devrait disposer de près de 20 milliards, dont 6 pour le trafic d'agglomération.

Le projet mis en consultation se traduirait pour notre agglomération par une subvention supplémentaire pour la réalisation du m2 à hauteur de 120 millions de francs.

Nous relevons d'abord que ce projet devra être examiné avec attention, dans le cadre de la procédure de consultation, afin de vérifier sa compatibilité avec la liste de projets prévus à court terme dans le cadre du PALM. Ce sera chose faite au cours des prochaines semaines.

Il nous apparaît ensuite que les premières réactions des milieux fermement en faveur – respectivement contre – les transports publics, d'un côté, la voiture de l'autre, sont nettement critiques à l'égard du projet. En aucun cas, nous ne saurons nous satisfaire de prises de position caricaturales. Notre but n'est pas de défendre l'un ou l'autre intégrisme, mais bien de nous prononcer en faveur d'une solution équilibrée, contribuant au développement de notre

région sur des bases saines et durables, dans le cadre d'un projet réaliste. C'est dans cet esprit que nous procéderons à l'examen du projet fédéral et que nous prendrons position à son sujet.

Concrètement, le PALM chiffré ascende à hauteur de 2,86 milliards pour la période 2005 – 2020. Le montant se décompose comme suit (chiffres arrondis) :

- Transports publics, inclus le m2, mais sans la hausse récente : 2,225 milliards
- Routes et parkings : 618 millions
- Mobilités douces : 15 millions

Le financement projeté se présente comme suit :

- Réseau national : 1,129 milliards
- Trafic d'agglomération : 575 millions
- Canton : 466 millions
- Communes concernées : 173 millions
- Emprunt garanti : 440 millions
- Tiers (à identifier) : 76 millions

Si l'on se reporte à la première période imaginée, soit 2005-2011, la part à charge des communes est estimée à 72 millions, sur un total d'investissement projeté à hauteur de 1,15 milliards. Considérant que le m2 fait partie de cette planification, tout n'est pas à faire, et nous ne serons pas seuls, puisque la région morgienne est aussi partiellement concernée.

Par contre, le temps où il était urgent d'attendre appartient définitivement au passé. J'en veux pour preuve l'augmentation constante de la population dans notre région, ainsi que la progression encore plus forte du nombre de voitures mises en circulation.

Pour conclure sur ce sujet, je vous rappelle la suite de la procédure :

- Entre fin mai et fin juin : présentation du PALM dans les 3 secteurs, élargis aux communes riveraines hors Lausanne Région, mais directement concernées, à l'exception de celles de Morges, qui ont leurs propres séances de présentation.
- Fin de l'été : consultation publique du PALM, dans le cadre de la consultation du nouveau projet de Plan directeur cantonal, dont il fera partie intégrante.
- Suite et fin des travaux du groupe Institutions et finances, dans le cadre du projet-pilote agglomération Lausanne Région.
- Présentation du projet-pilote dans le cadre des secteurs.
- Décisions des Municipalités puis de l'assemblée générale de Lausanne Région.
- Plus ou moins parallèlement, le Plan directeur et son PALM seront soumis à la sagacité du Grand Conseil vaudois.

A l'issue de ce parcours du combattant, nous devrions être dotés d'un organisme de gestion, apte à prendre le relais assuré en intérim par le canton. A défaut, le provisoire cantonal deviendrait définitif, ce qui sera tout sauf un plus dans le cadre de l'autonomie communale bien comprise, donc sans esprit de clocher !

Je vous remercie de votre attention.

Gustave Muheim

Belmont, le 13 avril 2005